

RAPPORT

juin 2013

RAPPORT DU JURY
Concours d'officier de port et
d'officier de port adjoint

Session 2013



Rédacteur

Prénom NOM- Olivier MESLIN – DGITM/SAGS/MAP

Relecteur

Prénom NOM- Norman CANNELL – SG/DRH/RM1

SOMMAIRE

1 - EVOLUTION GENERALE.....	4
2 - L'EPREUVE ECRITE.....	5
3 - L' EPREUVE ORALE.....	6

Rapport général du président du jury

Monsieur Olivier MESLIN, Administrateur civil hors classe

CONCOURS D'OFFICIERS DE PORT ET D'OFFICIERS DE PORT ADJOINTS SESSION 2013

1 - EVOLUTION GENERALE

Les concours d'officier de port (OP, catégorie A) et d'officier de port adjoint (OPA, catégorie B) pour 2013, se sont déroulés de janvier à mai 2013.

Le concours d'officier de port était ouvert pour deux places au titre du concours externe et une place au titre du concours interne .

Le concours d'officier de port adjoint était pour sa part ouvert pour 21 postes.

Le nombre de candidats inscrits s'est élevé à 14 pour le concours Officier de port externe, 7 pour le concours interne ; et 36 pour le concours des officiers de port adjoints .

Les candidats présents aux épreuves écrites ont été respectivement de 10 pour le concours OP externe, 6 pour l'interne, et 27 pour le concours OPA.

A l'issue des épreuves écrites, le jury a retenu 5 candidats au titre des officiers de port externe, 3 pour l'interne, afin de pouvoir entendre lors de l'oral un peu plus du double de candidats par rapport au nombre de places à pourvoir.

S'agissant du concours OPA, il faut noter que le nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité était de 27 pour 21 places, mais que le jury n'a retenu que 20 candidats pour les épreuves orales, en raison du faible niveau général.

A l'issue des oraux, le jury a décidé de pourvoir l'ensemble des postes pour les OP, mais seulement 15 pour les OPA.

La sélectivité du concours demeure très stable d'une année sur l'autre, le nombre de candidats et le nombre de postes demeurant, à quelques unités près, les mêmes.

Déroulement des épreuves :

Les épreuves écrites ont malheureusement été émaillées d'un incident qui n'est pas imputable à l'administration, ni à l'organisation des épreuves du concours. Les copies écrites d'anglais ont été perdues par *Chronopost* entre leur envoi par l'administration et leur réception par le correcteur à son domicile. Il a fallu reprogrammer cette épreuve, reconvoquer les candidats . Afin de pallier cet écueil, le correcteur s'est déplacé à Paris et a corrigé les copies dans les bureaux de l'administration. Aucune protestation ne s'est faite jour,

Les autres épreuves écrites, ainsi que les épreuves orales, se sont déroulées de façon satisfaisante.

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

Les épreuves écrites donnent lieu au commentaire suivant :

Épreuve écrite OPA :

L'épreuve d'étude de cas comportait 6 questions sur le navire et la sécurité du navire, le port et la sécurité du port, 4 questions à caractère juridique.

Sur un total de 27 copies, 6 étaient d'un très bon niveau (excellent pour 2 copies).

4 copies font preuve d'un manque de préparation.

Le reste des copies atteint un niveau satisfaisant ou seulement moyen.

On constate toutefois des lacunes généralisées en théorie du navire, bien que faisant appel à des connaissances basiques en particulier sur les fondamentaux de la stabilité des navires.

Les réponses aux termes techniques sont globalement très bonnes, mais les connaissances des procédures portuaires sont assez brouillonnes, les candidats ayant tendance à ne pas structurer leur réponse. Le statut des textes réglementaires est assez mal maîtrisé.

Les qualités rédactionnelles de plusieurs copies étaient très en deçà du niveau qu'on peut attendre d'un fonctionnaire de catégorie B.

Épreuve écrite OP :

L'épreuve d'étude de cas comportait 7 questions sur le navire et la sécurité du navire, le port et la sécurité du port, ainsi que 3 questions à caractère juridique.

L'épreuve était commune aux 2 concours, interne et externe.

On constate un niveau logiquement supérieur des candidats internes.

2 très bonnes copies sur 6 en interne, les 4 restantes dans une bonne moyenne.

S'agissant des copies des candidats externes (10 copies), on remarque un niveau très hétérogène : 2 bonnes copies, 2 copies montrant un niveau très nettement inférieur au niveau requis. Les 6 copies restantes se situant dans une moyenne acceptable.

Comme pour les épreuves d'OPA, qualité rédactionnelle très médiocre pour plusieurs candidats (grammaire, syntaxe, orthographe).

On constate également des lacunes en théorie du navire, bien que le programme ait été considérablement allégé.

Les termes techniques sont dans l'ensemble maîtrisés. Sur les descriptions d'ouvrage, ou de matériels, les questions sont souvent survolées ou peu détaillées. Ici également, les connaissances des procédures portuaires sont assez brouillonnes, les candidats ayant tendance à ne pas structurer leur réponse.

3 - L' EPREUVE ORALE

Les candidats admissibles ont tous témoigné d'une réelle motivation pour réussir ces concours. Il faut toutefois reconnaître que sauf exceptions, les candidats provenant de la Marine nationale paraissent avoir plus travaillé le programme. Les présentations ont été très honorables.

Toutefois, lors de la présentation de leur carrière antérieure, le jury aurait aimé entendre plus souvent l'apport global du métier antérieur et ce qu'il pouvait apporter aux activités attendues d'un officier de port, plutôt qu'un simple déroulé de carrière (de surcroît parfois assez éloigné des activités d'un officier de port, notamment s'agissant de candidats de la marine nationale).

Sur un plan plus général, on peut regretter le manque de participation à ces concours de candidats en provenance de la marine marchande. On constate en effet que les deux tiers des candidats proviennent de la Marine nationale -officiers marinières ayant accomplis plus de 15 ans de service dans l'écrasante majorité des cas-, et que seuls quelques candidats venant des secteurs du commerce et de la pêche présentent leurs candidatures, alors même que le concours, puis le métier portuaire, paraît plus proche de leur occupation antérieure.

En conclusion, le niveau général a été jugé satisfaisant, plusieurs candidats étant excellents et ayant montré une connaissance professionnelle d'une matière dont ils n'étaient pas nécessairement familiers au départ, preuve de leur implication dans la préparation du concours, et garantie -a priori- de leur qualité à servir dans leur nouveau corps d'accueil.

